



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire des comptes du mercredi 31 mai 2023 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateur :	M. Jacques Modoux
Citoyennes et citoyens présents :	17 (<i>majorité à 9</i>). La secrétaire n'ayant pas le droit de vote communal n'est pas comptée dans le total.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mmes Françoise Ducrest, Carole Jaccoud, Laure Lensi et Valérie Wüthrich ainsi que la Fiduciaire Hervest SA.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes des investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4. Rapport de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes
3. Crédit complémentaire – investissement RC 1510 - ouvrages annexes RC 1510 et communaux
 - 3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2. Approbation du crédit complémentaire
4. Divers
 - 4.1. Projet de fusion

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 20 du 19 mai 2023, par un avis tous ménages et par affichage au pilier public. Après la nomination du scrutateur, il déclare l'assemblée ouverte à 20h06 et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après la rédaction du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque supplémentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président nomme les personnes excusées et présente M. Bürgi nouveau citoyen de la commune depuis le mois de mars dernier.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale 19 décembre 2022 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2022 est soumis au vote et accepté à la majorité des membres présents.

Votants	17	Abstention	1	Majorité	9	Oui	16	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

2. Comptes 2022

2.1. Comptes de fonctionnement

M. le Président cède la parole à **M. Philippe Besson** pour la présentation des comptes 2022.

M. Ph. Besson explique que c'est la première année sous le régime MCH2. Il présente la pyramide des âges des habitants de la Commune. Il y a 287 habitants dont 142 hommes et 145 femmes. Entre 18ans et 40ans, il y a un grand trou dû semble-t-il au départ des jeunes. Il y a une centaine de personnes qui représentent les babyboomers qui vieillissent gentiment et rejoignent le sommet de la pyramide. Cela se ressent dans les comptes car lorsque nous sommes tout en bas de la pyramide, cela coûte cher et quand nous sommes tout en haut également.

M. Ph. Besson explique que le bilan a été établi aux valeurs brutes, qui ont été calculées en recherchant les valeurs historiques des 20 dernières années, pour les mettre à la norme légale actuelle. Le compte de résultat par fonction et les comptes de résultats par groupe thématique permettent de savoir quel montant est attribué à quoi, il y a également un rapport de gestion. Il précise que sur internet, le bilan détaillé est à disposition.

M. Ph. Besson annonce que par exemple, nous avons moins d'argent en caisse car les liquidités ont été diminuées de CHF 800'000.--. Avec MCH2, les actifs ont été réévalués, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le local pompiers, l'école ou encore l'abri bus ont une valeur de CHF 246'000.--, contre un franc auparavant. Il en est de même pour la Route du Moulin, l'Impasse des Ecoliers et la place de la douane, qui valaient CHF 500'000.-- contre CHF 622'000.— aujourd'hui. Tout ce qui est de la défense incendie, eaux claires, eau potable valaient CHF 827'00.— et après la réévaluation cela vaut CHF 1'097'000.—. Tous les actifs ont été réévalués car nous avons une politique très prudente auparavant et maintenant nous devons montrer une image fidèle qui puisse être comparée au niveau fédéral. Dans Frais et Participations, il y a une nouveauté puisque la Commune a accordé un prêt temporaire au Syndicat d'améliorations foncières, pour un montant de CHF 100'000.—.

Au passif, les engagements de la Commune sont d'environ CHF 200'000.— pour les créances à courts termes ; la provision pour péréquations qui étaient dotées de CHF 1'145'000.— a été en partie utilisée pour équilibrer les comptes 2022 et s'élève maintenant à CHF 607'000.—. Les taxes compensatoires pour les abris PC qui n'ont pas été réalisés dans la Commune, coûteront CHF 54'000.— et cet argent devra être versé au Canton dans le courant des prochaines semaines. Il y a également l'emprunt de 1mio qui court toujours avec des intérêts négatifs, car il avait été réalisé pour 3ans et il se terminera dans une petite année.

M. Ph. Besson informe qu'il y a plusieurs comptes de fonds propres qui s'appelle désormais « financement spécial pour l'eau potable » notamment pour le maintien de la valeur de l'eau potable, c'est-à-dire une réserve de CHF 330'000.— pour entretenir le réseau d'eau potable. Ensuite il y a un compte pour l'équilibre du compte avec un montant encore de CHF 18'000.—, car nous ne mélangeons pas la partie immobilisée et la partie fonctionnement. **M. Ph. Besson** explique qu'une ristourne sur la facture d'eau a été faite lors de la dernière facturation pour éviter d'augmenter encore la réserve. Pour le fonctionnement des eaux usées et des eaux claires, c'est le même principe que pour l'eau potable. Après réévaluation, le montant s'élève à CHF 418'000.— avec une réserve de CHF 12'000.— pour les eaux usées. Au niveau des ordures, il y a une réserve de CHF 8'795.—. **M. Ph. Besson** ajoute que le prix de la taxe a déjà été revue à la baisse.

Les réévaluations faites sur les routes et l'Ecole se monte à CHF 300'000.— et le choix a été fait de les amortir sur 5ans, soit CHF 60'000.--/ans. Tandis que les réévaluations faites sur les comptes des EP/EC/EU/Ordures/... ne peuvent pas être prises en compte pour améliorer les finances ordinaires et sont finalement en financement spécial.

M. Ph. Besson annonce que nos capitaux propres s'élèvent à CHF 1'447'000.--, soit une fortune de CHF 5'042.—/habitant.

M. Ph. Besson a établi une analyse par thématiques et de toutes les charges, il ressort qu'un montant de CHF 1'550'000.— a été transféré en faveur du Canton, du District ou encore des communes voisines, soit toutes les associations et regroupements dont nous sommes membres. CHF 23'000.— ont été attribués aux financements spéciaux ; le patrimoine a été amorti à hauteur de CHF 56'000.—. Il y a également eu des imputations internes (charges sociales) et il y a quelques charges liées comme par exemple l'achat d'eau qui se monte à CHF 1'700'000.— de charges où nous n'avons pas réellement de pouvoir décisionnel. Finalement, sur l'ensemble du budget, il reste CHF 158'000.— de la compétences communale, soit moins de 10% du budget total de la commune. **M. Ph. Besson** relève que plus les chiffres grandissent moins nous avons de compétences.

Pour le compte de fonctionnement : recette de CHF 1'848'422.—

Ces recettes proviennent principalement de l'Impôt pour CHF 873'599.— et CHF 102'625.— d'impôts aléatoires (impôts sur les donations, gains immobiliers, prestations capitales). Il y a également CHF 180'000.— de taxes encaissées (EU, pompiers, corvées, ordures, ...) + CHF 30'500.— de loyers (appartement école + local pompier). **M. Ph. Besson** explique que ces montants représentent de l'argent réel. Il y a également des recettes comptables, soit des imputations internes telles que le prélèvement sur la réserve de péréquations et sur la réserve de réévaluation MCH2. En finalité, une partie des recettes sont des écritures comptables et d'autres de l'argent physique.

Dorénavant, il y a des garde-fous et les dépassements de budgets doivent être expliqués dès CHF 3'000.— ou 20% de dépassement, selon le budget établi et accepté en assemblée.

M. Ph. Besson explique que le premier dépassement de CHF 3'760.— est lié au bâtiment de l'Ecole. Lors de l'établissement du budget, nous pensions toucher un loyer avec des locaux vides alors que finalement, les locaux sont occupés pour le secrétariat scolaire d'un côté et l'école maternelle de l'autre. Bien que les recettes restent les mêmes, nous avons alors eu des charges pour l'acquisition de boîtes à lettres, nouveaux mobiliers, ainsi que des frais de conciergerie.

Le second dépassement concerne la nouvelle Bibliothèque de la Glâne qui n'avait pas été budgétée et dont la participation de la Commune s'élève à CHF 7'500.—.

M. Ph. Besson ajoute qu'à Auboranges nous avons une particularité dans les comptes, c'est la provision pour péréquation et clé glânoise. Pour rappel, en 2019 et 2020, la Commune a enregistré des recettes fiscales élevées. Celles-ci ont permis de diminuer le taux d'impôts de manière rétroactive et de redonner une partie de l'argent aux contribuables. Tout n'a pas été redonné et une réserve de CHF 1'145'000.— a été faite, car le Conseil communal a anticipé les charges futures qui allaient découler de ces recettes fiscales. Ce montant a été estimé par le Conseil, mais cela est un calcul compliqué, mais aujourd'hui **M. Ph. Besson** croit pouvoir dire que ce calcul n'est pas si faux.

L'exercice 2022 est clôt avec une perte de CHF 794.—. **M. Ph. Besson** explique que pour limiter cette perte, il a été nécessaire d'effectuer un prélèvement de plus de CHF 500'000 dans la réserve. Il est important de se rendre compte que sans la réserve établie, nous serions en train d'essuyer une perte de plus de CHF 500'000.—.

2.2. Comptes des investissements

M. Ph. Besson poursuit en indiquant que le montant CHF 100'000.— pour la réfection de l'Impasse des Dailles est finalement une bonne surprise car la demande de crédit initial était de CHF 150'000.—. Le prestataire, de surcroît local, a effectué le travail à un tarif raisonnable.

M. Ph. Besson ajoute encore qu'un rapport de gestion doit maintenant être établi. Ce rapport donne les explications sur MCH2, puis donne le cadre légal de la tenue des comptes et aussi les principes adoptés par la commune pour l'établissement des comptes. Dans ce rapport, il y a ensuite une synthèse. Tout cela représente beaucoup de théorie. Tout ce qui est facturé et perçu est spécifié dans ce document également.

M. Ph. Besson ajoute encore que les montants des constructions de l'annexe de l'école (1994), la Place de la cour d'école (2000) et place de jeux (2013), ne sont pas portés dans l'inventaire car ils doivent être amortis sur 10ans et le montant résiduel inférieur à CHF 10'000.— n'a pas été pris en compte. En revanche, pour l'Ecole en 2003, il y a CHF 65'000.— de frais pour l'abri PC, la cuisine puis la chaudière à gaz pour CHF 42'000.—, et enfin la rénovation des WC de l'école pour CHF 30'000.—, soit CHF 136'000.— investis dans ce bâtiment. Ce montant valait CHF 1.— dans l'ancien bilan, avec MCH2, ils valent encore CHF 63'000.—, car les coûts doivent être amorti sur 33,33ans.

Tous les chiffres ont été calculés pour répondre à la législation en vigueur, afin de réévaluer le patrimoine communal. Tout ce que nous avons a été listé, mais tout n'a pas été pris en comptes comme, le chemin piétonnier de 2004 (rôtisserie-Rolle), les chemins piétonniers provisoires, diverses études, la piste finlandaise, la rampe d'accès du cimetière de Promasens, etc.. Ce travail de recherches a été fastidieux.

M. Le Président remercie **M. Ph. Besson** pour ses explications des comptes avec cette nouveauté qu'est MCH2 et demande à l'assemblée si des questions ou remarques sont à formuler.

Mme N. Parisod demande si la fortune de CHF 5'000.—/habitants est une bonne situation ou non par rapport aux autres communes. **M. Ph. Besson** répond que les chiffres ne sont pas encore connus, donc d'un premier avis, ce chiffre semble bon voire très bon, mais à voir selon les chiffres qui seront communiqués par nos voisins. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas donner de réponse affirmée.

2.3. Rapport de l'organe de contrôle

M. le Président rappelle que l'organe de contrôle a été nommé le 16.05.2022 pour les années 2022-2023 et 2024.

M. Ph. Besson prend la parole afin de résumer le rapport qui est très long car les règles légales doivent être énoncées, ce qui fait que le rapport a pris passablement d'en-bon point.

M. Ph. Besson explique qu'en fin de rapport, l'organe de révision recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2022. Toutefois, il y a une seule remarque négative concernant le contrôle interne. Ceci est un contrôle technique à mettre en place en vertu de MCH2, soit une procédure de contrôler de manière indirecte le travail effectué par une autre personne. **M. Ph. Besson** ajoute que ce contrôle est intéressant et nécessaire dans les grandes communes/institutions. Pour Auboranges, n'ayant d'une part pas de personnel à plein temps, il est compliqué de mettre ce processus en place. Toutefois, il informe que toutes les factures sont protocolées et visées par le syndic et le conseiller responsable du dicastère, chaque achat est validé par le Conseil communal. Le réviseur a rassuré en indiquant que lors des divers contrôles effectués dans d'autres communes ou associations toutes ont eu la même remarque que nous, soit l'absence du contrôle interne.

M. le Président explique que la mise en place de cette nouvelle norme comptable est fédérale, que pour de petites entités comme Auboranges, c'est un travail considérable et que nous avons une chance de pouvoir compter sur les compétences de notre boursière, **Mme Myriam Desarzens Besson** et de **M. Ph. Besson** pour la bonne gestion et la bonne compréhension de tout cela. Toutes les communes n'ont pas cette chance.

Le rapport complet de l'organe de révision peut être demandé auprès de l'administration et sur le site internet, si quelqu'un souhaite le consulter. **M. le Président** fait lecture de la dernière phrase du rapport « Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

2.4. Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Jérôme Jaccoud**, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport. Le rapport complet est annexé (ANNEXE I) au présent procès-verbal.

« La commission financière, légalement nommée, a examiné les comptes 2022 lors de sa séance du 24.05.2023, à l'aide des différentes pièces comptables, complétée par toutes les explications nécessaires fournies par M. Philippe Besson.

...

A l'aide de ces observations et du rapport de l'organe de révision Hervest Fiduciaire SA, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2022 par l'assemblée communale et remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ces comptes. »

M. le Président remercie le président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

2.5. Approbation des comptes

M. Le président remercie la boursière pour l'excellente tenue des comptes et **M. Ph. Besson** pour l'aide et ses connaissances ainsi que la commission financière pour son travail. L'assemblée n'ayant pas de remarques ou question supplémentaires, **M. Le Président** soumet les comptes au vote en rappelant que les membres du Conseil ne peuvent voter.

Les comptes 2022 sont acceptés, tels que présentés, à l'unanimité.

Votants	17	Abstention	5	Majorité	9	Oui	12	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

3. Crédit complémentaire – investissement RC 1510 - ouvrages annexes RC 1510 et communaux

M. E. Dénervaud explique que les travaux de la route débuteront le 5 juin pour se terminer fin août 2023. Lors de la dernière assemblée un crédit avait été voté principalement pour le curage de la canalisation et les travaux propres à la route. Le Canton, à ce moment-là, n'avait pas encore mis en soumission les travaux. Maintenant l'entier des travaux est connu. Une rencontre a été organisée avec le Canton et le maître d'ouvrage pour définir les travaux à coordonner avec la commune. **M. E. Dénervaud** ne se souvient pas, d'aussi loin qu'il puisse se souvenir, avoir vu des travaux sur les conduites de la route cantonale, elles doivent avoir au moins 50ans

Le Conseil communal demande un crédit complémentaire ce soir, pour les raccordements des routes communales sur la route cantonale à divers endroits et ainsi profiter de la synergie des travaux du canton pour limiter les coûts. Il est également nécessaire de savoir qu'après de tels travaux, le Canton ne tolère pas une réouverture de route durant au moins 10ans après l'avoir réalisée. **M. E. Dénervaud** explique que nous avons eu une bonne surprise lors du curage de la conduite qui s'est avérée en bon état car elle n'est ni percée ou de mauvais niveau. Le calcaire qui obstruait la conduite à plus de 30% a pu être enlevé lors du passage du robot. **M. E. Dénervaud** ajoute que le crédit budgété de CHF 40'000.— pour ce curage n'a pas été utilisé en totalité et que seul CHF 32'000.— ont été nécessaires. Il n'y aura alors pas de travaux supplémentaires liés à une mauvaise surprise sur cette conduite. **M. E. Dénervaud** précise que bien que la route soit cantonale, une partie des marquages sera à charge de la commune (passages piétons, bande cyclable...).

M. E. Dénervaud explique que le croisement « Rte d'Ecublens – Rte du Menhir » sera refait. Le Canton réaménagera la partie coté Rte du Menhir sur env. 5mètres. En revanche, côté Ecublens, il y a quelques temps, le choix de mettre des graviers avait été fait, mais cela s'avère être une mauvaise idée car les usagers empiètent sur la partie graveleuse et la pousse de plus en plus sur les terres agricoles et les agriculteurs en pâtissent. Le Conseil souhaite alors remettre la route sur 75m à la largeur d'origine avec un boudin sur le côté droit. **M. E. Dénervaud** précise que le boudin sera à fleur et n'empêchera en rien les travaux agricoles jusqu'en limite de terrain. Les canalisations seront remises à neuf sur le tronçon réfectionné. Le Canton prendra à sa charge 5m de la Route du Menhir qui arrive sur la RC 1510.

M. J. Modoux estime qu'avec un seul boudin à droite, les usagers finiront par mordre à gauche. Pourquoi ne pas faire un boudin de chaque côté. **M. Le Président** répond que le

Conseil a pris parti de faire le boudin à droite car c'est de ce côté que les automobilistes mordent et qu'il y a les grilles de l'autre côté. Toutefois la remarque est pertinente. **M. B. Crausaz** ajoute que l'idéal aurait été de faire des places d'évitement, car il y a encore une poignée de gens honnêtes qui attendent pour croiser. **M. Le Président** répond que la Commune n'est pas propriétaires des terrains bordant la route, il y a juste à l'endroit où nous avons une banquette qu'il serait possible d'écarter la route, mais cela ne serait pas une vraie place d'évitement. Le Conseil communal prend note de ces remarques et fera en sorte de trouver une solution. Les pattes d'oies seront sensiblement les mêmes. **M. Le Président** ajoute que le géomètre sera convoqué pour ressortir les bornes avant les travaux afin de s'assurer d'être au bon endroit. **M. Le Président** ajoute que la volonté n'est clairement pas de pénaliser les agriculteurs et ainsi faire en sorte de leur laisser la place nécessaire pour le passage des convois agricoles aux différentes croisées.

M. E. Déneraud poursuit avec la croisée « Chemin de la Granges / Orphelinat ». Le triangle sera refait sur 4-5mètres. Pour les eaux claires, la Laiterie une chambre sera créée d'un diamètre de 1000mm, avec un double collecteur vers le haut de la place de la laiterie. Le Canton a identifié qu'il y a un souci de récolte d'eau au bord du bâtiment de la laiterie et la chambre sera adaptée aux besoins actuels. La chambre en contrebas sur la Route du Moulin sera aussi remise à niveau.

M. J. Modoux demande où sera installée la chambre de la route du village et où elle sera mise si elle ne garde pas son emplacement actuel. **M. E. Déneraud** explique que pour l'instant c'est une inconnue et indique que la Route communale ne sera pas touchée, seul l'emplacement de la chambre sera revu. **M. E. Déneraud** précise que toutes les chambres seront remises à niveau, à charge du Canton. Une chambre arriverait à l'envers du flux, et il est maintenant question de résoudre cette problématique.

M. P. Blot demande s'il est possible, à ce débouché (croisement Imp. Ecoliers – rte Cantonale) de mettre un miroir. Il indique que selon la hauteur des herbes ou de la météo il est difficile de s'engager déjà que le tronçon est relativement raide. Lui-même a déjà failli crocher un véhicule arrivant depuis Châtillens car il n'avait pas de visibilité. **M. B. Wüthrich** répond que la question a été posée au Canton et qu'il ne souhaite pas ajouter des miroirs car cela signifie qu'il y a des dangers non réglés. Et selon eux le problème doit être résolu par une autre solution que par la pose d'un miroir. Toutefois, le Conseil est conscient que cette sortie est compliquée et prend note de la remarque.

M. E. Déneraud poursuit avec le croisement « Chemin du Verger/ RC 1510 ». La volonté est de refaire la route sur plusieurs mètres. **M. E. Déneraud** précise que nous présentons cet endroit mais cela pourra se faire uniquement si les propriétaires voisins acceptent de refaire leurs parties à leurs frais. Si seule la Commune s'engage à effectuer les travaux sur sa partie, rien ne se fera pour éviter le taconnage. Le collecteur communal serait repris pour se déverser dans la chambre communale existante qui n'est plus sur le terrain communal semblerait-il. Nous attendons les retours des propriétaires jouxtant la route communale. La connexion depuis la Route cantonale en direction de la Route du Moulin sera refaite.

M. E. Déneraud précise que les ouvrages une fois terminée ne seront pas rouverts pour les travaux de canalisations de privés. **M. B. Wüthrich** précise que pour les chambres il s'agira d'avaloirs et plus de grilles que nous connaissons actuellement.

M. B. Wüthrich explique que le Groupe E est venu faire diverses présentations pour les éclairages publics. Avec les nouvelles recommandations/limitations de la consommation énergétique que nous tout le monde a connu l'hiver dernier, le Conseil communal estime qu'il est de son devoir de montrer un peu l'exemple.

M. B. Wüthrich relate que la route du Moulin est déjà en LED. Il y a encore quelques réglages à faire au niveau de l'intensité lumineuse. La régularisation des éclairages publics seraient bénéfiques pour la réduction de la pollution lumineuse, tout en gardant la sécurité de piétons nocturnes. L'Etat préconise de réduire voire éteindre les lampadaires de 22h à 5h, sur les routes cantonales. La nouvelle loi sur l'énergie cantonale devra être appliquée d'ici 2028.

M. B. Wüthrich précise que les éclairages au sodium représentent aujourd'hui des pertes énergétiques non négligeables et que ceux-ci constituent la majorité des points lumineux

communaux. Dans la Commune, il y a déjà 15 LED mais il reste 27 luminaires au sodium et un néon. La Route cantonale et le haut du village sont éclairés toute la nuit. A la Route du Moulin l'éclairage est modéré avec une diminution de 22h à 5h. Les candélabres avec éclairage dynamique ne correspondent pas aux besoins actuels, selon l'exécutif. Avoir une lumière qui s'allume lors de chaque passage de véhicules ou piétons aux croisements, cela signifierait que les deux routes s'illumineraient. Evoluer en passant le tout en LED représenterait une économie d'environ 45%, ce qui est déjà important. Il y a quelques candélabres à la route du Menhir qui seraient aussi changés, afin de profiter de tarifs préférentiels en raison du nombre d'éclairage à changer. **M. B. Wüthrich** ajoute que les candélabres pourront être pilotés à distance et cela permettrait de couper l'éclairage lors de la nuit des étoiles par exemple.

M. P. Blot demande s'il est possible de canaliser le faisceau sur les candélabres fixés sur les murs de maison. Il pense notamment à celui de la Laiterie car il y a l'appartement. Il estimerait bien de penser à mettre une casquette. **M. B. Wüthrich** répond que tous les candélabres sont munis de déflecteurs sur l'arrière qui permet de diriger le faisceau sur la route ou le trottoir. **M. B. Wüthrich** ajoute qu'il y a beaucoup d'options qui peuvent être ajoutées au cas par cas.

M. A. Griesser demande quand la Commune sera entièrement équipée de LED. **M. B. Wüthrich** indique que cela se ferait après les travaux de la RC 1510, donc à l'automne selon le vote de ce soir.

M. E. Dénervaud reprend avec la partie chiffrée cette fois-ci.
Le crédit initial comprenait le curage pour CHF 40'000.— et les travaux de génie civil et du bitumineux pour CHF 220'000.—. L'entreprise Camandona fera le bitume et tout le génie civil.
La demande de crédit complémentaire est de CHF 120'000.— et concerne :
Le marquage et la signalisation → Ellgass : CHF 11'000.—
Eclairage public → Demierre & Deschenaux CHF 35'000.—
Frais géomètre → Geosud : 10'000.—
Imprévus : CHF 12'000.—
L'investissement total serait de CHF 320'000.—. Soit un crédit complémentaire d'investissement demandé de CHF 120'000.—. Les travaux commencent lundi 5.06.2023 en bas du village. Il est prévu que le 25 août la route soit terminée. Ensuite, tous les travaux présentés ce soir, pourront être entrepris. Le bitume sera posé avant la rentrée scolaire en août, la route sera coupée une journée entière pour le dernier passage de goudron, cela représente 600tonnes de bitume, uniquement pour la RC 1510. Durant l'entier des travaux, la circulation sera en alternée. Des discussions seront encore entreprises avec les agriculteurs et la laiterie pour permettre le coulage lors de cette journée de fermeture complète.

M. Le Président remercie **MM B. Wüthrich et E. Dénervaud** pour toutes les explications et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques.

M. B. Crausaz demande ce qu'il en est des panneaux « impasse » à poser sur les routes du remaniement. **M. Le Président** répond que le plan était fait, tout a été transmis. Le Canton a validé les demandes et il semblerait qu'une signature de la Commune d'Oron manque pour pouvoir finir le dossier. **M. Le Président** s'est renseigné, ce jour, auprès de GeoSud et plusieurs courriers ont déjà été envoyés à la Commune d'Oron mais sans réponses actuellement. Cela fait bien 6 mois que les premières demandent ont été transmises à notre voisine vaudoise, hélas sans nouvelle. Cependant, cela n'a pas de lien avec la RC 1510 et les demandes de crédit actuelles.

M. J. Modoux demande si les rétrécissements de la route Cantonale seront toujours pareils. **M. Le Président** confirme qu'il n'y a aucun changement de prévu à ce niveau-là.

L'assemblée n'ayant plus de questions ou remarque, **M. le Président** passe la parole à la Commission financière pour le point suivant.

3.1. Rapport de la Commission financière

M. Jérôme Jaccoud fait lecture du rapport (annexe II).

« Ce crédit d'un montant de CHF 120'000.-- s'additionne au montant de CHF 200'000.-- initialement demandé. La commission financière relève l'importance d'investir dans les besoins locaux. L'investissement demandé doit être considéré comme un investissement judicieux et opportun. La Commission financière relève l'importance d'investir dans nos infrastructures locales et remercie le Conseil communal d'avoir entrepris les démarches en ce sens. Après avoir examiné les différents devis et offre, La Commission recommande d'approuver la demande du Crédit de CHF 120'000.—. »

M. le Président remercie Jérôme Jaccoud et la commission financière pour ce rapport.

3.2. Approbation du crédit complémentaire

M. le Président demande à l'assemblée de voter à main levée, la demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 120'000.—.

Le crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

M. le Président remercie les citoyens pour leur confiance et s'excuse d'ores et déjà des désagrèments des travaux qui s'annoncent et qui sont nécessaires.

4. Divers

4.1. Projet de fusion

M. le Président présente le PowerPoint commun présenté dans les 4 communes pour le projet de fusion Auboranges-Chapelle-Ecublens-Rue. Les grandes lignes ont déjà été communiquées dans les journaux avec les assemblées des autres communes.

M. le Président informe que le Comité de Pilotage se rencontre le 13 juin et est formé des syndics des communes et de l'administrateur d'Ecublens, de la Cheffe de Projet et de la secrétaire du groupe. Des groupes de travail ont également été mis en place avec les différents conseillers pour chaque dicastère. Un inventaire de la vie des 4 communes a été établi pour permettre de tout mettre à niveau et faire un point de situation. Il reste encore quelques points à travailler et à solutionner.

Les besoins en personnel sont en train d'être définis. L'effectif actuel du personnel correspond aux besoins de la future entité s'approchant de 2'600 habitants. Les taxes ne sont pas encore définies, c'est un grand travail et aujourd'hui, il y a plusieurs paramètres à prendre en considération. Au niveau de la déchetterie, rien ne change et les habitants de Chapelle et Auboranges se rendront toujours à la déchetterie d'Oron. Les taux d'impôts sont encore inconnus et aucune projection ne peut être transmise actuellement.

M. le Président présente dans les grandes lignes le projet de convention de fusion. C'est un bref papier de quelques pages qui règle certains points importants tel que le nom de la Commune, le taux d'impôts, des taxes, des armoiries, etc.. Ce qui est déjà défini est que le nom de la nouvelle commune qui sera RUE. Les 4 communes (exécutifs) sont d'accord avec ce nom. Le panneau à l'entrée du village serait donc Auboranges (Cmne de Rue).

Le Conseil communal sera composé de 7 membres (4 de Rue et 1 de Chapelle 1 Ecublens et 1 Auboranges). Cela veut dire que certains partiront mais chacun est en accord avec cela. Le Conseil général sera maintenu, avec 47 Conseillers jusqu'en 2026 soit 30 de Rue, 5 d'Auboranges et 6 de Chapelle et 6 d'Ecublens. Dès les élections 2026, le Conseil Général sera ramené à 30 membres, répartis selon la population des communes actuelles. **M. le Président** rappelle que les points énumérés sont validés par les 4 exécutifs et ne seront pas rediscutés.

Durant les deux prochaines législatures, il sera possible de se coordonner et se mettre en route. La Convention de fusion définitive devra être transmise en juillet au Service des Commune, pour approbation. La signature de ladite convention est agendée en septembre par les exécutifs. Les 3-5 et 11 octobre, il y aura des soirées de présentation à la population à Promasens. Le 12

novembre prochain aura lieu la votation populaire. L'entrée vigueur de la fusion est définie pour le 1^{er} janvier 2025 et les locaux administratifs se situeront dans un premier temps à Ecublens.

M. le Président ajoute qu'un site internet sera créé spécialement pour la fusion avec la possibilité à la population de poser des questions, les réseaux sociaux seront utilisés. Des flyers et bulletins seront transmis à la population.

M. P. Blot demande ce qu'il en sera des Commissions. **M. le Président** répond que les commissions obligatoires (naturalisation, urbanisme, financière) devront être renommées dans un délai de 6 mois.

M. P. Blot demande encore ce qu'il en est de l'impôt à -.10ct à Ecublens, est-ce que ce taux a été validé. **M. le Président** répond que ce taux n'a pas été validé. Maintenant, les administrateurs reprennent toute la gestion de la commune et le taux d'impôts n'est pas modifié.

M. A. Griesser demande s'il est judicieux de fusionner avec une commune telle qu'Ecublens car les semeurs de troubles ne quitteront pas la Commune. **M. le Président** répond que dans chacune des communes il y a des habitants plus virulents que d'autres et toutes les communes ont traversé des hauts et des bas. Il ne faut pas s'attacher à cela et continuer à avancer en se tournant vers l'avenir. Il faut bien se rendre compte que les petites entités ne peuvent pas survivre longtemps ainsi avec de moins en moins de liberté pour toutes les actions.

Mme L. Gliottone demande par quel biais les gens seront informés si le vote a été accepté ou non. **M. le Président** répond que les résultats seront communiqués comme habituellement par les sites internet et les piliers publics après le dépouillement. Toutefois la presse s'enquerra très certainement des résultats.

M. J. Modoux demande si dans le cas où l'une des communes refuse si le projet tombe à l'eau. **M. le Président** répond par l'affirmative. **M. Ch. Gast** demande si le Canton participe financièrement à la fusion, si elle a lieu. **M. le Président** répond qu'environ CHF 580'000.— seront versés, ce montant étant défini par un barème établi par le Canton.

M. P. Blot demande si pour les élections, les élus seront élus par villages ou par l'entier de la nouvelle commune. **M. le Président** répond que pendant 2 législatures, les cercles électoraux resteront en place et Auboranges votera pour les élus Auboranges.

M. J. Jaccoud demande si, durant cette période c'est un choix collégial de laisser la majorité de la représentation à la Commune de Rue. **M. le Président** répond que pour la fin de la première législature (2025-2026) c'est un choix collégial. Dès la seconde législature, les élections se feront par cercle électoraux et le nombre des représentants communaux sont comptés selon le nombre d'habitants. Le Conseil Général reviendra à 30 membres. **M. J. Jaccoud** demande si pour l'exécutif c'est un choix collégial, car finalement avoir quatre représentants de Rue signifie plus une absorption qu'une fusion. **M. le Président** répond que cela est calculé selon le nombre d'habitants. Il pourrait y avoir un représentant de moins à Rue et un de plus à Ecublens, mais c'est vraiment le nombre d'habitants qui fera foi. Une fois la législature 2031 passée, il n'est pas impossible d'avoir plus de représentant de Auboranges que de Rue par exemple, puisqu'il n'y aura plus qu'un cercle électoral.

M. P. Blot se questionne car la votation est en novembre et les budgets sont votés en décembre ; les des délais sont courts. **M. le Président** explique que la votation est en novembre 2023 avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le budget de la nouvelle entité sera élaboré en 2024. **M. le Président** spécifie qu'il y a une règle entre tous les exécutifs pour que les caisses ne soient pas vidées avant la fusion. Typiquement, les travaux de la RC 1510 ont été annoncés aux trois autres communes, et il serait ridicule de ne pas profiter des synergies pour refaire des travaux nécessaires pour le bien de la commune et indirectement de la nouvelle entité. Les travaux urgents, investissements nécessaires ne doivent pas être stoppés à cause du projet de fusion.

Mme N. Parisod demande si la commission administrative d'Ecublens arrêtera d'office en 2025.

M. le Président répond que cela est une décision de la Préfecture/Conseil d'Etat. Il est difficile maintenant de savoir exactement la date de fin de mandat des administrateurs. **M. le Président** précise que ce sont bien les citoyens d'Ecublens qui voteront pour la fusion et non les administrateurs en place.

M. B. Crausaz se questionne car le Conseil général sera composé d'un nombre pair, comment cela se passe en cas d'égalité. **M. le Président** estime que c'est le/la président/e qui trancherait.

M. le Président ajoute que c'est une étape importante pour l'avenir de la vie de la commune et incite l'ensemble des citoyens à voter et à faire voter son voisin.

M. le Président explique qu'à la suite de la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration l'été dernier, il a été demandé au géomètre de recalculer les parcelles des propriétaires pour la facturation de l'épuration, car les mètres carrés des parcelles déterminent les coûts. Cette demande a été faite car une partie des citoyens ont été touchés par la nouvelle mensuration et il est important désormais de remettre à jour nos bases de données pour être à jour et juste avec tout le monde. Ensuite le calcul sera à jour et les factures d'eau et d'épuration seront remises à jours. **M. le Président** ajoute qu'à la suite d'oppositions sur la mise à l'enquête, une convocation devant le juge a été transmise pour le courant de mois de juin. Tant que cela n'est pas réglé, les corrections ne peuvent pas être faites.

M Ph. Besson ajoute que les nouvelles surfaces seront prises en compte dès l'entrée en force des nouvelles mensurations, pour la facturation suivante. Il n'y aura pas d'effet rétroactif et il ne sera pas possible de réclamer des retours sur 5ans.

M. B. Wüthrich explique qu'il n'y a toujours pas de transports publics dans la commune. En mars 2022 un commission Mobilité-ACER a été mise en place pour défendre nos intérêts face au Canton, afin d'obtenir éventuellement un arrêt de bus ou améliorer la desserte des communes. **M. B. Wüthrich** ajoute que la commission a approché divers acteurs tels que TPF, Car Postal, etc. et que jusqu'à ce jour, nous nous heurtons à un refus catégorique des entreprises, à moins que les Communes prennent à leur charge les différences des coûts pour le fonctionnement. Ces mêmes entreprises demandent aussi de commencer par établir la liste des besoins des communes. C'est pourquoi, prochainement, un sondage sera transmis à l'ensemble de la population ACER pour voir quels sont les besoins des ménages. **M. B. Wüthrich** ajoute qu'avec le projet de nouvelle école qui est en cours, il y a en parallèle une volonté de développer l'axe « Auboranges-Chapelle » qui relie les axes Palézieux-Romont-Ecublens. Il y a une augmentation de cadences de train de la ligne de la Broye, il faut alors les utiliser du mieux que l'on peut les gares d'Ecublens et de Châtillens. Les CFF diminueront sans hésiter les cadences des trains si les gares ne sont pas suffisamment fréquentées. **M. B. Wüthrich** précise que s'il n'y a pas de retours suffisants de la population à ce sondage, la commission sera dissoute car cela signifiera clairement un manque d'intérêt de la population.

M. B. Wüthrich explique que des vélos électriques ont été installés dans les villages voisins, il s'agit de Pike-e-Bike. Le Conseil a fait le choix de ne pas suivre directement les autres communes afin de voir si dans un premier temps le système était concluant et si l'utilité était réelle. Tant que la Gare d'Ecublens n'est pas raccordée au système, nous doutons de l'utilisation. Il faut savoir que les vélos ont un coût pour la Commune d'env. CHF 1'000.—/pce et qu'ensuite, l'utilisateur paie - .35cts/min.. **M. B. Wüthrich** ajoute qu'il est possible en tout temps d'acquérir les vélos pour participer à la démarche.

M. D. Hoffmann demande si la réflexion pour les transports publics, intègre la commune d'Oron.

M. B. Wüthrich répond que dans le sondage la commune d'Oron est prise en compte et que chacun pourra rajouter son besoin. Car Postal a été contacté par la commission pour demander de modifier la ligne actuelle et la faire passer par Auboranges, mais à ce jour, c'est un refus.

Parole à l'assemblée :

M. A. Griesser demande s'il est possible de déplacer le radar pédagogique en haut du village et le mettre à la belle saison et non seulement quand il y a la neige, etc. car cela fausse les statistiques. **M. B. Wüthrich** en prend note.

M. D. Hoffman demande ce qu'il en est pour le quartier des Melleys. **M. E. Déneraud** répond qu'il a contacté ce Mme Schmidt, ingénieure civile de GeoSud, pour avoir des infos. Il précise qu'au départ, seul l'ECAB était dans le projet, mais le Service des Lacs et Cours d'eau est entré dans le projet, car ils en subventionnent une grande partie. Ils sont en train de faire une modélisation et des calculs complémentaires pour absorber un débit de 2m³/seconde en passant sous la route. Cela prend du temps et demande des compétences spécifiques. D'ici un mois, nous devrions enfin avoir le projet final avec les coûts de l'ouvrage, pour le mettre à l'enquête vers fin août 2023. **M. E. Déneraud** ajoute que ce redimensionnement rime avec augmentation des coûts. Il sera alors nécessaire de voir si toutes les parties prenantes acceptent ce changement de coût. Depuis l'intervention du Service des Lacs et Cours d'eau tout est devenu plus complexe pour avancer le projet. Leurs exigences sont très hautes, alors qu'à la base, nous voulions rester terre à terre. Comme le Service subventionne une grande partie de l'ouvrage, nous n'avons pas le choix que de respecter leurs exigences, même si cela nécessite de retarder le projet.

M. D. Hoffman pense qu'il faut leur rappeler que c'est un objectif de protection du quartier et pas juste des calculs entre ingénieurs et hydrologues. **M. E. Déneraud** répond que Mme Schmidt qui suit le projet, avait dessiné et décidé d'un projet en accord avec les propriétaires mais une fois qu'il a été déposé au Service des Lacs et Cours d'eau tout a été bousculé par une demande de calculs supplémentaires. Il ajoute que c'est un travail de longue haleine et que nous avançons petit à petit.

M. B. Crausaz demande ce qu'il en est au niveau du projet d'Ecole centralisée, car il entend beaucoup de choses qui se contredisent, notamment au sujet du terrain. **M. le Président** répond que le projet a démarré il y a maintenant 2 ans environ et qu'il y a eu un sérieux coup de frein à la suite de divers éléments. Le dossier est à nouveau sur l'ouvrage. Le projet est toujours envisagé sur le terrain de la Paroisse. A ce jour, la valorisation des bâtiments existants est en cours. **M. B. Crausaz**, en tant que président de Paroisse, peine à obtenir des informations de la part du syndic de Rue, et il aimerait quand même savoir un peu ce qu'il en est. **M. le Président** ajoute que le terrain n'est pas encore en main de la Commune mais bien à la Paroisse /Bénéficiaire curiaux de l'Etat de Fribourg. Cependant, le changement d'affectation du terrain a été validé par le Canton et il est désormais en zone d'intérêt général. **M. B. Crausaz** signale que l'exploitant du terrain agricole est déjà informé du projet éventuel et a un contrat d'année en année. **M. le Président** ajoute qu'il est faux que le terrain vers le terrain de foot de Promasens est convoité pour la nouvelle école, ceci est totalement infondé.

M. Ph. Besson informe la population que l'inauguration de la toute nouvelle Caserne des pompiers est agendée au samedi 1^{er} juillet de 10h à 16h. L'ensemble de la population est convié à participer à la fête et pourra visiter l'entier des locaux des Pompiers ainsi que la partie de la Police.

M. B. Wüthrich rappelle que le 2 juillet est programmée la fête villageoise organisée au centre du village. Tous les citoyens sont cordialement invités, chacun amène sa grillade, des boissons seront à disposition. La Commune offre l'apéritif.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt l'assemblée à 22h22 en remerciant les citoyens présents de s'être déplacés et les invite à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 31 mai 2023

La Secrétaire

Le Syndic

Karine Charrière

Christophe Jaccoud

Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 31 mai 2023 sur les comptes 2022

La Commission financière, légalement nommée, a examiné les comptes 2022 lors de sa séance du 24 mai 2023, à l'aide des différentes pièces comptables, complétées par toutes les explications nécessaires, fournies par M. Philippe Besson.

Elle a constaté que ces derniers présentent un résultat déficitaire de CHF 794.-- contre CHF 2'310.-- budgété. Il faut noter que les comptes 2022 sont les premiers établis selon la norme MCH2, avec de nouvelles annexes aux comptes, comme le rapport de gestion.

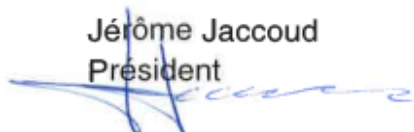
Les points principaux relevés par la Commission financière sont les suivants :

- La fortune nette de la Commune demeure stable à plus de CHF 418'000.
- Suite à la réévaluation du patrimoine administratif, une réserve liée au retraitement MCH2 est créée pour un montant de CHF 300'350.— avec un premier amortissement de CHF 60'070, soit une réserve au 31 décembre de CHF 240'280.---
- L'emprunt de CHF 1'000'000 court jusqu'en 2024 auprès de la Fondation supplétive LPP. Une nouvelle alternative devra toutefois être trouvée d'ici là.
- De manière générale, les charges ne nécessitent que peu de commentaires, dans le respect du budget ou des compétences du Conseil. Cependant, selon le nouveau règlement, 2 écarts doivent et ont été justifiés, à savoir :
 - CHF 3'760.— de dépassement par rapport à un budget de CHF 9'400.-- pour des frais liés à l'installation de l'école maternelle et du secrétariat de l'ACER dans les anciennes salles de classes.
 - CHF 7'530.50 pour la participation de la commune à la bibliothèque intercommunale. Aucun budget n'avait été soumis par le CO.
- Aussi, vous aurez constaté une ristourne sur la taxe d'utilisation de l'eau, effort qui se monte pour la commune à CHF 16'913.70.
- Pour ce qui est des revenus, les impôts de l'année courante, à taux égal, sont parfaitement alignées avec le budget, moins de 2% de variation favorable.
- Les recettes aléatoires, volontairement non-budgétées comme habituellement, se montent à plus de CHF 100'000.--.
- Enfin, un montant de CHF 538'000.— a été prélevé à la provision pour péréquation 2022-2024 et Clé Glânoise 2022. Cette somme est avantageusement inférieure de CHF 227'000.— par rapport au budget.

A l'aide de ces observations et du rapport de l'organe de révision Hervest Fiduciaire SA, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2022 par l'Assemblée communale et remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ces comptes.

Auboranges,
le 31 mai 2023

Jérôme Jaccoud
Président



Nicole Parisod
Membre



Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 31 mai 2023 sur le crédit d'investissement complémentaire pour les ouvrages annexes et communaux

Lors de sa séance du 24 mai 2023, la Commission financière, légalement nommée, a examiné la demande de crédit complémentaire relative à l'investissement RC 1510.

Ce crédit d'investissement complémentaire d'un montant de Fr. 120'000.-- vient s'additionner au crédit d'investissement voté le 19 décembre 2022 pour un montant de Fr. 200'000.--.

Si ce complément peut paraître important par rapport au montant initialement demandé pour la réfection des ouvrages communaux sous la Route cantonale, il doit également être considéré comme un investissement d'opportunité. C'est dans cette optique que la Commission financière le recommande. Etendre le périmètre à la route d'Ecublens ou la route du Château, y ajouter la réfection de la place du Verger ainsi que la modernisation de notre éclairage public est un investissement justifié et opportun.

Il faut encore noter que cet investissement n'impactera le budget de fonctionnement que par le biais d'un amortissement annuel et d'un prélèvement équivalent à la réserve dédiée à cet effet.

La Commission relève l'importance d'investir dans nos infrastructures locales et remercie le Conseil pour avoir entrepris les démarches en ce sens. Après avoir examiné les différents devis et offres, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce crédit d'investissement complémentaire.

Auboranges,
le 31 mai 2023

Jérôme Jaccoud
Président



Nicole Parisod
Membre

